

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 26 février 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 4-2018 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd7 à même les zones Cv15 et Pb1, et de modifier l'article 6.3 du règlement de lotissement numéro 22-90 relatif aux superficies minimales des terrains dans la zone Rd7.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **26 mars 2018, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 4-2018, soit :
 - La modification du règlement de zonage numéro 21-90 : Agrandissement de la zone Rd7 à même les zones Cv15 et Pb1;
 - La modification du règlement de lotissement numéro 22-90 : Diminution de la superficie minimale des terrains pour les habitations collectives de plus de 12 chambres de 60 m² à 42 m², dans la zone Rd7.
4. Les zones visées par ces modifications au règlement de zonage et au règlement de lotissement sont les zones Pb1, Rd7 et Cv15. Ces zones sont situées à l'ouest de la 9^e rue boulevard Desrochers, entre la 4^e avenue Painchaud au sud, et l'avenue du Plateau au nord.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 4-2018 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 4-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 4-2018 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 1^{er} mars 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière